
Adresse de la société populaire de Mont-de-Lans, district de Grenoble, qui annonce avoir déposé sur l'autel de la patrie toutes les dépouilles de son église et célébré l'anniversaire de la mort de Capet aux cris de la Vive la République, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mont-de-Lans, district de Grenoble, qui annonce avoir déposé sur l'autel de la patrie toutes les dépouilles de son église et célébré l'anniversaire de la mort de Capet aux cris de la Vive la République, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 138-140;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28991_t1_0138_0000_10

Fichier pdf généré le 01/02/2023

République, n'a plus laissé dans nos âmes que le bouillant désir de le venger et de l'imiter. De concert avec nos femmes, et nos enfants, nous avons tâché d'apaiser les mânes de ce généreux martyr de la République, en lui rendant le plus pur hommage, que des Républicains, puissent rendre à celui qui avoit si constamment mérité à la Patrie. La fête que nous avons célébrée en son honneur tiendra une place distinguée dans nos annales lorsque le souvenir de ses vertus, sera toujours présent à notre mémoire. Pleins des sentiments de ce tendre ami du peuple, nous avons ajouté un nouvel intérêt, à cette fête solennelle, en la consacrant par des bienfaits.

Les citoyens d'Oloron et de Sainte-Marie ci-devant, honorée aujourd'hui du nom de Maratide, songent qu'il y a parmi eux des indigens. Tous s'empressent de venir déposer leur offrande sur l'autel de la Patrie, et sans compter les dons en pain, et autres objets effectifs, une somme de 6 000 liv. est destinée à porter des secours dans le sein des malades et des indigens.

Toulon, l'infâme Toulon, envahie par la perfidie, reconquise par l'intrépidité républicaine, a fait luire parmi nous, une journée mémorable: la fête de l'union, de la liberté et de l'égalité a immortalisé pour jamais, l'intrépidité héroïque et la mort glorieuse de nos braves frères d'armes, qui ont versé leur sang pour la Patrie.

Tout récemment le 14 pluviôse, le représentant du peuple Féraud que nous avons l'avantage de posséder parmi vous, vient d'être témoin des sentiments qui animent les citoyens de nos deux communes. Si son exemple et son courage, sont habitués à mener nos héros à la victoire, les traits de son éloquence, ont embrassé encore plus vivement nos cœurs. Il vient au nom de la Convention nationale toute entière, de poser la première pierre d'un nouveau temple, que nous élevons à la Liberté, où le peuple viendra connoître ses droits, et étudier ses devoirs.

Pères de la Patrie, la véritable manière de vous prouver notre reconnaissance c'est de vous seconder et de vous imiter. Nés au milieu des Montagnes, nous serons inébranlables comme elles, et la République, peut compter sur nos bras, nos fortunes et jusqu'au dernier de nos soupirs. »

POURAILLES fils (présid.), CROUSEILLES (secrét.),
PROHARAIN fils (secrét.), MENJOLAT (secrét.),
LAFFITTE (secrét.), A. GIBERT, P. BRUN.

27

Les administrateurs du district de Nice, département des Alpes-Maritimes, font passer l'état des biens d'émigrés vendus jusqu'au 17 ventôse. Il en résulte que le total de ces biens, dont l'estimation n'étoit que de 280,304 liv. 8 s., a été portée à 682,600 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

(1) P.V., XXXIV, 420. Bⁱⁿ, 15 germ.; Débats, n° 563, p. 271.

28

La société populaire de Mont-de-Lans (1), district de Grenoble, en félicitant la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitant à rester à son poste, annonce qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie toutes les dépouilles de son église, et qu'elle a célébré l'anniversaire de la mort de Capet, aux cris répétés de *vive la République! vive la Montagne!*

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mont-de-Lans, 7 vent. II] (3).

« Courage, Citoyens représentants, et nous touchons bientôt au moment, où les grands succès couronnent votre triomphe, nous aurons à nous féliciter, d'avoir composé la représentation nationale d'hommes remplis de lumières, qui ne sauraient être plus hauts que leurs vertus. C'est de la montagne que nous vient la lumière, eh! bien, Législateurs, nous savons apprécier les bienfaits qui résultent de vos travaux, c'est là que nous vous invitons à demeurer à votre poste jusqu'à ce que le triomphe de la raison et de la vérité soit assuré, et que les despotes n'ayent dansé la Carmagnole; ni paix, ni trêve aux tirans coalisés, nous pouvons facilement leur donner le bal.

Nos moyens loin de s'affaiblir s'accroissent et se multiplient chaque jour, nous jugeons, nous jugeons de ceux que peut produire la République par ceux que produit la commune du Mont-de-Lans qui est le théâtre des pauvres situés dans les plus hautes montagnes au milieu des neiges pendant six mois, même dans l'hyver le plus favorable, néanmoins se fait gloire d'avoir déposé sur l'autel de la patrie, huit livres six onces argent massif, une grande croix montée sur bois, couverte en lames d'argent, quatre onces et demi et trois gros, poids de marc, aussi argent massif, dépouille provenant de notre cy-devant église, 90 liv. en assignats.

Nous avons célébré le 2 de ce mois l'anniversaire de Capet en attendant le moment de célébrer celle de tous les tirans de l'Europe, elle a été interrompue par les cris mille fois répétés, vive la République, vive la Montagne, vive les sans-culottes; des hymnes patriotes ont été chantés près du signe de la Liberté, suivi d'un feu de joye; montagne sainte, c'est de toi que la République jouit de la Liberté; et nous ne cesseront de chanter, vive la République, ça tiendra. S. et F. »

BERTRAND (présid.), GALLET (secrét.),
MAGNE (secrét.).

[Extrait du p.-v. de la Sté popul. Séance du 2 vent. II].

Se sont assemblés les membres composant la société sans-culottine et montagnarde de ce lieu,

(1) Et non Mondelan, Auj. Villard-de-Lans.
(2) P.V., XXXIV, 420. Bⁱⁿ, 18 germ. (2^e suppl^t)
et 20 germ. (2^e suppl^t).
(3) C 297, pl. 1021, p. 26, 27.

au lieu accoutumé où elle tient ses séances. Le président a déclaré la séance ouverte. L'un des secrétaires a fait lecture du procès-verbal de la séance du 25 pluviôse et de celle du 30. La société en a approuvé la rédaction; lecture a été faite de la correspondance et des bulletins.

Ensuite de l'invitation qui fut faite aux autorités constituées de la commune dans notre dernière séance; pour célébrer une fête à jamais mémorable, c'est-à-dire l'anniversaire de Capet, la municipalité s'est rendue en corps au sein de la Société ornés de leurs écharpes, et le Comitté de surveillance, la Société les a invité aux honneurs de la séance par les plus vifs applaudissements.

Le citoyen président à prononcé le discours suivant: Citoyens, le trante nivos nous celebres dans cette commune les triomphes de la République sur tout la reprise de Toulon l'infidelle, et la fette de la Raison; cette fette fut accompagné par la plus grande joi et par les plus vifs applaudissemens des cris mille fois repetés, vive la République, vive la Montagne, vive les sans-culottes. Dans notre séance du vingt-cinq pluviôse nous envoyames deux membres de notre sein, auprès des autorités constituées de cette commune pour les inviter à celebrer avec nous (aujourd'hui) une fette à jamais memorable resouvenir des forfaits de Louis Capet, c'est-à-dire l'anniversaire du jour heureux qui vit tomber la tête du dernier des tirans de France et pour les inviter à faire le don de l'argenterie qui était consacrée à un culte superstitieux dont l'erreur était le principal caractère. Vouées à la cause de la liberté et de l'égalité, elles n'ont pu mieux témoigner leur zèle qu'en se joignant à nous pour épancher une joie dont la cause ne présente point d'exemple. Quelle est cette cause trop connue de tous les citoyens? je ne m'applique point à la retracer, mais plutôt à vous faire sentir combien grande doit être l'indignation dont chaque citoyen doit encore être pénétré au souvenir de l'existence d'un tyran qui, sous le masque de douceur et de popularité, sacrifiait le reste de ses moyens pour verser un sang qu'il disait encore sous la guillotine, lui être si cher. Eh bien! Citoyens, en reconnaissance d'un amour si tendre une nation libre et généreuse l'a mis un instant au-dessus d'elle pour laisser règner son amour-propre, jusqu'au moment où il devenait forcé d'en abandonner l'objet; il a été élevé, dis-je, à la hauteur de la guillotine devant laquelle il a tombé pour recevoir son juste châtement. En mémoire de ce jour heureux pour la France, consacrons cette journée à une joie pure, et jurons tous de descendre le reste des tyrans à la profondeur de Capet, dans ce temple où ne doit plus paraître que la Raison et la Vérité pour remplacer l'erreur que les débats théologiques, entretenus par la superstition y semèrent avec un front si difficile à détendre que cette opiniâtreté est devenue le germe d'un combat défavorable pour la Liberté. Jurons encore d'éteindre le reste d'un culte aussi odieux qu'il empêchait à l'homme de se connaître sous le prétexte que le néant devait le recevoir. A chaque instant chérissons ce qui est cher à l'intérêt de la République et foulons ce qui n'a de prix que dans une folle imagination; empressons nous donc d'envoyer à la Représentation nationale dont les lumières

et les vertus ont dressé un colosse que les puissances coalisées s'efforceront en vain de renverser; empressons-nous déjà d'envoyer une argenterie dont l'usage a été justement pros-crit, pour servir à augmenter la richesse nationale, ce que les citoyens de ce lieu sont dans l'impuissance de faire, par rapport à leur détresse générale.

Reprochons à la Nature de nous avoir placé sur un point de la terre trop ingrat pour pouvoir suivre l'implusion que le patriotisme renouvelle sans cesse dans le cœur des vrais sans-culottes. Disons à nos représentans de ne pas nous juger d'après la récolte de notre don patriotique trop modique pour oser le présenter, mais dignes et justes fruits de notre enthousiasme et de notre dévouement à la bonne cause; vouons des justes remerciemens à la Société des Jacobins de Paris pour avoir, par sa vigilance, restauré souvent la liberté défaillante et invitons-la à ajouter chaque jour son zèle et ses lumières à son activité. Félicitons la Convention nationale sur les mesures vigoureuses qu'elle a prise; invitons-la à rester à son poste jusqu'à la fulmination entière de tous ceux que veulent souiller le terrain de la République et anéantir notre sainte Liberté. Promettons lui et pratiquons une entière obéissance à ses décrets bienfaisans et nous chanterons, nous et nos arrières-neveux: Vive la Montagne, Vive la République, Vive les sans-culottes.

Les autorités constituées de la commune ont témoigné la plus grande joye de célébrer avec nous un si grand jour et de faire passer à la Monnaie une argenterie qui n'était autre chose que le souvenir d'un culte superstitieux, qui consistent en 2 calices, 2 burettes, un encensoir avec ses 3 chenons, avec la navette, une petite cuillère, un Christ en argent, un plat, une lampe et 3 petits chenons pesant poids ordinaire, 8 livres 6 onces, le tout en argent massif; non compris une grande croix ayant 4 fleurs de lys dans les 4 extrémités, montée sur bois couverte en plaque d'argent, outre les 2 patènes, pesant poids de marc 4 onces et demi et 3 gros; laquelle argenterie en suite de la délibération de la municipalité, la Société a arrêté que l'envoi en sera fait à la Monnaie et que le cⁿ Ronna, agent national, en ferait le transport jusqu'à Grenoble et remettra la dite argenterie, ainsi que le don patriotique, au district, pour estre par lui envoyé à sa destination.

Le don patriotique consiste en 82 liv. en assignats. La charpie ne sera envoyée que dans la quinzaine, en égard que les citoyens et citoyennes le prépare. Bien modique, mais nos frères sans-culottes voudront bien considérer la pauvreté de cette commune. Les noms de ceux qui ont contribué seront envoyés à Paris.

La Société a unanimement arrêté :

Art. I. Que le discours prononcé par le cⁿ Charles Victor Amédée Bertrand, président de la Société, sera inséré au procès-verbal.

II. Que cette fête, à jamais mémorable, se fera avec zèle et enthousiasme digne des vrais Républicains, qu'il en sera dressé procès-verbal, lequel sera également inséré sur les registres de la Société.

III. Qu'une adresse sera faite à la Convention nationale pour l'inviter à rester à son poste

jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soit anéanti, et qu'extrait du procès-verbal de la Société portant la célébration de la faite lui soit également adressé.

IV. Qu'une adresse et extrait du procès-verbal de la Société sera envoyé à la Société des Jacobins de Paris, et à celle de la La Mure, et à celle de Grenoble, ainsi qu'au rédacteur du Journal patriotique.

Le président, de l'agrément de l'assemblée, a levé la séance. Au même instant la municipalité, le Comité de surveillance et les membres de la Société, et tout le peuple, se sont donnés les collades fraternelles, au milieu des cris multipliés : Vive la République, Vive la Montagne, Vive les sans-culottes, et par les plus vifs applaudissemens. La Carmagnole a été dansé et chanté dans le temple de la Raison et de la Vérité.

De là on s'est transporté auprès du signe de la Liberté. Des hymnes patriotiques ont été chantés; on a fait le repas, suivie après le repas, les autorités constituées et les membres de la Société on fait le tour de la commune, précédé de la caisse et de quelques violons qui est notre seule musique, en dansant et chantant l'hymne des Marseillais.

A la tombée de la nuit un grand feu de joie a été dressé au milieu des neiges. La joie était peinte sur tous les visages, encore mieux par les lacolades fraternelles répétées; et des hymnes patriotiques ont été chantés, interrompus par les cris mille fois répétés : Vive la République, Vive la Montagne, Vive les sans-culottes; périssent tous les tirans de l'Europe et tous les ennemis de la France, et ça ira. »

Ont signé : E. RONNA (*agent nat., membre de la Sté*), V. MARTIN (*off. mun.*), J.B. PILLORCE (*off. mun.*), J. ROUX (*off. mun.*), J. COCHY (*off. mun.*), P. VEIRAT, L. RONNA (*présid. du C. révol.*), J. ROUYER (*secrét.*), J. GONNON, H. PILLORCE, P. ALBERT, F. BALMAIN (*notable*), J. ROUSSEL, J.P. TRONC (*notable*), GALUT (*secrét.*), BERTRAND (*présid.*), MAGNE (*secrét.*).

29

La société populaire de Mormant, département de Seine-et-Marne, fait passer le détail de la fête qu'elle a célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon; elle se prépare à une nouvelle pour la reprise de Valenciennes. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit exterminé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Mormant, 10 vent. II. Au présid. de la Conv.]
(2).

Citoyen,

Le 30 pluviôse fut un beau jour pour les habitants de Mormant, pour tous les amis de

(1) P.V., XXXIV, 420. *Débats*, n° 570, p. 374-75; B¹, 16 germ. (suppl¹) et 20 germ. (suppl¹).

(2) C 300, pl. 1054, p. 8.

la Liberté et de l'Egalité. La fête de la reprise de Toulon, de la défaite des esclaves des tyrans au nord et au midi. L'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et Brutus sur celle que nous avons célébré, le cortège étoit considérable, la marche fut annoncée par une salve d'artillerie, aussitôt, un détachement de cavalerie, des sapeurs et un peloton d'infanterie ouvrirent la marche, les autorités constituées, le Comité de Surveillance en bonnet rouge avec sa bannière, les Droits de l'homme, l'Acte Constitutionnel, les Bustes de Marat, Lepeletier et Brutus étoient portés sur différents brancarts, ensuite suivaient les députés de plusieurs Sociétés populaires, des orateurs, la Société populaire de Mormant, 40 citoyennes vêtues de blanc, tenant toutes à leurs mains des guirlandes et des couronnes, une musique guerrière suivi d'un char simple mais couvert d'emblèmes de la République sur lequel étoit la déesse de la Liberté, elle tenait d'une main la pique et de l'autre une branche d'olivier, et sourioit à cette fête, tout le cortège se rendit au pied de l'arbre de la liberté planté la veille, le président de la Société populaire de Mormant fit un discours vraiment républicain, à la suite duquel la déesse couronna les bustes de Marat, Lepeletier et Brutus, ensuite le cortège traversa le village en chantant des hymnes, non pas de celles que le fanatisme inventait, mais des hymnes vraiment républicaines et par intervalles, la musique nous donnait plusieurs airs républicains, et notamment celui : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*. Arrivés à un endroit désigné un membre fit un discours dans lequel il rappelle tous les services que Marat et Lepeletier rendirent à la République. Les persécutions qu'ils ont essuyés, enfin leur fin tragique. Ce discours fut vivement applaudi, le cortège traversa de nouveau le village et se rendit à l'autre extrémité toujours en chantant de nouveaux hymnes à la Liberté. Après quoi un membre fit un discours républicain, enfin le cortège se rendit de nouveau au pied de l'arbre de la liberté où les députés des différentes sociétés populaires profondément émus par le spectacle qu'ils avaiient sous les yeux étoient pressés du besoin de répandre par la parole, les sentiments dont leurs âmes étoient remplies; à ces discours tout s'électrisait et ils furent terminés par des cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne. Après cette scène patriotique, quelques couplets furent chantés par plusieurs citoyennes, à la Liberté, à Marat, à Peletier, ses martyrs, et le cortège se rendit dans le temple de la Raison où un repas servi attendoit tous les Républicains à la suite duquel on dansa toute la nuit.

Cette fête. Citoyen président, fut véritablement celle de la Liberté, de l'Egalité; elle ne ressembloit en aucune manière à celles que donnoit le despotisme, où tous les individus ne se présentoient que par contrainte et toujours couverts de chaînes; ici tous les individus avaiient cette gaieté que donne seule la liberté, personne ne dominoit; tous les individus y étoient véritablement égaux, aussi ne s'y est-il rien passé qui puisse déshonorer des Républicains. Des prisonniers de guerre hanovriens et irlandais, cantonnés à Mormant, sembloient vouloir secouer leurs chaînes et devenir libres,